

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2024

TABLE DES MATIERES

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
I. Présentation générale du service.....	3
1. Le périmètre du service public de gestion des déchets.	3
2. Organisation du service public Déchets	3
3. L'organisation générale des flux collectés	4
4. Les principaux investissements en 2024	4
II. La prévention des déchets	5
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	5
2. Les actions de prévention menées en 2024	6
3. La Recyclerie Cœur Vendée	8
III. La collecte des déchets : organisation	9
1. Organisation de la collecte en porte à porte	9
2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire.....	10
3. Les déchèteries.....	10
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages	14
1. Les données générales.....	14
2. Les ordures ménagères (en tonnes et en kg/hab/an)	14
3. La collecte sélective	15
4. La collecte en déchèterie	16
5. La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)	17
V. Le traitement des déchets	18
1. Les sites de traitement	18
2. Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte-Flaive-des-Loups)	19
PARTIE II : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	20
I. Les modalités d'exploitation	20
1. L'organisation du service	20
2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	20
II. Le coût du service et son financement	21
1. Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements.....	21
2. La nature des charges et des produits de fonctionnement	22
3. Le financement du service	23

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Présentation générale du service

1. Le périmètre du service public de gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service public sont les déchets des ménages ainsi que les déchets des activités professionnelles comparables à ceux d'un ménage en quantités et typologies. On parle alors de déchets « assimilés », collectables dans les mêmes conditions que ceux des ménages, sans sujétion technique particulière. Il n'est donc pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers pris en charge par le service public déchets.

La Communauté de communes assure la prévention et la collecte des déchets pour le compte des 15 communes membres. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1^{er} janvier 2003.

Population légale 2024 :
46 780 habitants

Population DGF 2024 :
47 966 habitants



2. Organisation du service public Déchets








En 2024, le service se compose de :

- **1 responsable de service**
 - o Encadrement des équipes
 - o Exécution et suivi du budget annexe déchets
 - o Pilotage et coordination des projets
 - o Suivi des prestations de collecte en porte à porte et apport volontaire
 - o Gestion de la facturation de la redevance incitative
- **1 agent responsable déchèterie (arrivée le 1er mars 2024)**
 - o Encadrement des agents de déchèterie en régie
 - o Suivi du bon fonctionnement des 6 déchèteries : technique, réglementaire et financier
 - o Interface avec les prestataires et Trivalis
 - o Assistance à la coordination des projets d'aménagement des déchèteries
- **1 agent technique**
 - o Suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants,
 - o Distribution des cartons de sacs jaunes numérotées sur les différents sites
 - o Réparation des colonnes enterrées
 - o Réalisation des caractérisations au centre de tri
- **2.5 agents administratifs**
 - o Accueil et renseignements téléphonique des usagers
 - o Gestion et mise à jour de la base de données
 - o Informer, conseiller les usagers

- **1 agent en charge de la prévention des déchets**
 - o Pilotage et mise en place des actions de préventions des déchets
 - o Animations sur le tri et la prévention des déchets (écoles, associations, structures collectives ...)
 - o Suivi de la mise en place du tri à la source des biodéchets
 - o Préparation de dossiers pour des demandes de subventions

- **12 agents de déchèterie**
 - o Accueil des usagers, information sur les consignes de tri, orientation sur le site
 - o Contrôle des apports, vérification de la conformité des dépôts, affectation des déchets
 - o Gestion des demandes d'enlèvement des bennes auprès des prestataires et suivi des rotations de bennes
 - o Suivi du bon fonctionnement de la déchèterie

3. L'organisation générale des flux collectés

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
Compétence CCVB	Mode de gestion de la collecte	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Régie
	Mode de collecte	Porte à porte  Apport volontaire 	Porte à porte  	Apport volontaire 	Apport volontaire 	6 déchèteries 
Compétence TRIVALIS	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat
	Traitement / valorisation	TMB de Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Filière de recyclage verre	Filières de recyclage et de traitement

4. Les principaux investissements en 2024

En 2024, la Communauté de communes Vie et Boulogne a engagé comme investissement :

- La construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune d'Aizenay ouverte en avril 2024,
- L'achat de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- L'achat de composteurs,
- L'achat de colonnes aériennes pour la collecte du verre et du papier.

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, la production totale de déchets diminue de 2% malgré **une réduction de 47% des ordures ménagères**.

La mise en place de la redevance incitative en 2020 a renforcé le report de tonnages de déchets vers la collecte sélective et les déchèteries.

Indice de réduction	2010	...	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2010-2024
Ordures ménagères	100	...	59	58	56	54	53	-47%
Collecte sélective	100	...	121	125	120	117	117	17%
Total OMA	100	...	80	83	77	75	74	-26%
Déchèteries	100	...	114	141	123	123	123	23%
TOTAL DECHETS	100	...	96	109	99	98	98	-2%

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100
- L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

2. Les actions de prévention menées en 2024

Dans le cadre de son Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes réalise différentes actions auprès des usagers du territoire dans un objectif constant de sensibilisation à la prévention des déchets.

a. Compostage et tri à la source des biodéchets

Déploiement du compostage individuel

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le mode de distribution des composteurs individuels a été revu sous la forme de permanences et sur inscription (au siège et à France services à Palluau). Les permanences permettent d'accueillir un plus grand nombre d'usagers à la fois et de proposer un temps de formation à la pratique avant la remise du composteur (dans la limite d'un composteur par foyer).

Il est demandé une participation des usagers à hauteur de 10€ prélevée directement sur la facture de redevance avec la signature d'une convention de mise à disposition.

En 2024, 18 permanences ont été organisées et 448 composteurs distribués.



Déploiement du compostage partagé

Un appel à projet a été lancé au printemps et à l'automne 2024 pour une mise en place de sites de compostage partagé, en pied d'immeuble et de quartier. Cet appel à projet n'a reçu aucune candidature malgré la presse et un envoi aux communes et bailleurs du territoire.



Déploiement du compostage autonome en établissement

Un pavillon de compostage à Aizenay a été installé en partenariat avec Trivalis à l'école de la Pénrière.

b. Le mois du zéro déchet

Tout au long du mois de novembre, plusieurs activités de sensibilisation au zéro déchet ont été proposées sur le territoire :

- **Visite de Vendée Tri**
- **Journée de sensibilisation au réemploi** à la déchèterie d'Aizenay avec la Recyclerie Cœur Vendée.
- **Ateliers presque zéro déchet** au sein du Réseau des médiathèques et en partenariat avec Trivalis (pour le prêt du matériel) et **sur des thèmes divers** (alternatives au jetable, Furoshiki, hygiène et cosmétique entretien de la maison).



- **Exposition Défi Zéro Gaspi** en partenariat avec Trivalis et la médiathèque d'Aizenay.



Cette exposition a été proposée aux établissements scolaires d'Aizenay et animée par Trivalis. Composée de jeux et de manipulations interactives dans une scénographie réaliste, cette exposition a beaucoup plu aux enfants ainsi qu'aux accompagnateurs. L'exposition était également accessible au grand public sur deux journées avec l'animatrice de la communauté de communes.



Bilan du mois zéro déchet :

- Visite de Vendée tri : 24 participants
- Journée de sensibilisation au réemploi
- 7 ateliers presque zéro déchet : 31 participants
- Exposition Défi Zéro Gaspi :
Pour les scolaires ; 7 classes soit 226 participants (187 élèves, 39 accompagnateurs)
Pour le grand public ; 70 participants

c. Animations scolaires, visites de sites et sensibilisation aux déchets

Animations scolaires

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, évènements...). En complément, des animations sont proposées pour les maternelles et réalisées par l'animatrice de prévention.

Au total, 55 interventions pédagogiques dans 9 établissements du territoire (30 classes, soit 684 élèves sensibilisés) :

- 37 interventions pédagogiques réalisées par Trivalis (21 classes, 483 élèves sensibilisés).
- 18 interventions réalisées par l'animatrice de prévention (9 classes, 201 élèves sensibilisés).

Visites de sites

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites de sites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (**usine de tri-compostage**).

En 2024, 16 visites ont été organisées à Vendée TRI, soit près de 470 visiteurs en provenance de Vie et Boulogne :

- 11 visites scolaires ; 276 élèves
- 5 visites grand public ; 86 visiteurs

Sensibilisation aux déchets

La communauté de communes a été sollicitée pour mener une sensibilisation auprès des jeunes élus du CME du Poiré-sur-Vie. Grâce à des outils pédagogiques (roue du tri de Trivalis, jeu sur le compostage...), les enfants ont pu parfaire leurs connaissances sur le sujet. Ils ont partagé ces informations lors de l'événement "**Adoptons l'éco-attitude !**" organisé par la commune le dimanche 14 avril.



3. La Recyclerie Cœur Vendée

La Communauté de communes Vie et Boulogne, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de communes du Pays des Achards, soutiennent financièrement le fonctionnement de la recyclerie.

La Recyclerie Cœur Vendée, située boulevard de l'Industrie à la Roche-sur-Yon, propose une boutique d'objets valorisés, mais aussi un espace de dépôts.

Elle lutte contre le gaspillage en permettant le réemploi des matériaux voués à la destruction. Elle récupère, nettoie, répare et revend des objets afin de leur donner une deuxième vie. Ces objets sont issus de déchèteries équipées d'un local réemploi et de dons de particuliers en direct.

Sur le territoire, les déchèteries d'Aizenay et de St-Paul-Mont-Penit sont équipées d'un local réemploi.

En 2024, 16,5 tonnes d'objets (vaisselles, meubles, décoration, jeux, puériculture, livres) ont été déposés à la Recyclerie :

- 12,2 tonnes issues de la déchèterie d'Aizenay (depuis le 1^{er} avril 2024)
- 4,3 tonnes issues de la déchèterie de Saint Paul Mont Penit.



III. La collecte des déchets : organisation

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

L'organisation

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs roulants équipés d'une puce électronique permettant de comptabiliser le nombre de vidages.

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, bénéficient d'une collecte hebdomadaire voire deux fois par semaine.

Pour connaître sa semaine de collecte, chaque habitant du territoire reçoit un calendrier de collecte en début d'année, qui reste en ligne sur le site de la Communauté de communes toute l'année.

Le taux de présentation des bacs pour les particuliers

	2021	2022	2023	2024
De 1 à 6 levées	47%	45%	51%	57%
De 7 à 9 levées	19%	19%	18%	18%
De 10 à 12 levées	12%	13%	11%	11%
De 13 à 15 levées	9%	9%	8%	6%
> 16 levées	13%	14%	11%	10%

En 2024, 57% des particuliers ont présenté 1 à 6 fois leur bac d'ordures ménagères à la collecte.

La maintenance sur les bacs

La maintenance sur les bacs d'ordures ménagères est assurée en régie.

En 2024, **1 466 interventions** ont été réalisées :

- **96% pour de la livraison** : nouvelles dotations (38%), échanges de bac (51%), retrait (6%)
- **4% pour des réparations.**

b. Les emballages

La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Depuis novembre 2023, ces sacs jaunes sont numérotés et remis gratuitement aux usagers sur présentation de la carte donnant accès aux déchèteries.

Selon les communes du territoire, la distribution des rouleaux est réalisée soit en médiathèque, en mairie, à France services, à l'Office de tourisme, en déchèterie ou à la communauté de communes.



La collecte des emballages est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour que la collecte des ordures ménagères.

2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

28 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour de 80L et d'un contrôle d'accès, sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Elles permettent de palier les oublis de collecte, les surplus de déchets ainsi que les apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

Deux lavages de ces colonnes enterrées sont réalisés dans l'année :

- Un lavage complet (nettoyage de l'intérieur de la cuve et de l'extérieur)
- Un lavage intermédiaire (nettoyage du tambour et de l'extérieur)



b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 171 colonnes à verre et 124 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

37 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relais Atlantique.

Bilan des équipements disponibles sur le territoire

	Ordures ménagères	Papier	Verre	Textile
Type de contenant	Colonnes enterrées	Colonnes aériennes et enterrées	Colonnes aériennes et enterrées	Borne
Nombre	28	124	171	37
Population desservie	Environ 1320 habitants	47 966	47 966	47 966
Ratio d'équipement Nb hab / PAV	47	386	280	1 296

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Saint-Denis-la-Chevassse et Saint-Paul-Mont-Penit.

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants de la communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Le nombre de passage est illimité, en revanche, les dépôts sont limités à 2m³ par jour.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie sauf pour les flux issus de la REP PMCB (Responsabilité élargie des producteurs produits et matériaux de construction et du bâtiment) depuis le 1^{er} juin 2024.

b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants selon les déchèteries :

Flux acceptés par site	Aizenay	Bellevigny	Le Poiré sur Vie	Les Lucs sur Boulogne	St Denis la Chevasse	St Paul Mont Penit
Bois	X	X	X	X	X	X
Carton	X	X	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Plastiques souples	X	X	X	X	X	X
Plastiques rigides	X	X	X	X	X	X
Polystyrène	X	X	X	X	X	X
Plâtres	X	X	X	X	X	X
Déchets ultimes	X	X	X	X	X	X
Déchets électriques et électroniques	X	X	X	X	X	X
Papier	X	X	X	X	X	X
Verre	X	X	X	X	X	X
Huiles	X	X	X	X	X	X
Déchets dangereux	X	X	X		X	X
Textile	X		X			X
Réemploi	X					X
Souches d'arbres	X					X
Articles de sport et de loisir	X					
Articles de bricolage et jardin thermiques	X					

L'exploitation du « haut de quai » est effectué en régie : accueil des usagers et contrôle du tri, entretien et nettoyage du site, programmation des rotations de bennes en lien avec les prestataires et les éco-organismes). Des salariés de l'association Tremplin-Acemus pallient les absences éventuelles des agents.

Le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèterie sont assurés :

- Par des prestataires dans le cadre de marchés publics gérés par Trivalis : carton, déchets verts, ferraille, déchets ultimes, polystyrène, plastiques souples, palettes, une partie des déchets dangereux (hors Eco DDS), souches d'arbres, verre et papier.
- Par des opérateurs extérieurs mandatés par les éco-organismes agréés : mobilier, plastiques, gravats, plâtre, bois, déchets dangereux (Eco DDS), déchets électriques et électroniques (DEEE), articles de sport et de loisirs (ASL), articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ th).

Les objets destinés au réemploi sont quant à eux collectés par la Recyclerie Cœur Vendée (cf. focus réemploi).

Les déchets non acceptés en déchèterie sont les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les fusées de détresse, les déchets amiantés (à l'exception des collectes d'amiante organisées deux fois par an).

c. Les horaires d'ouverture

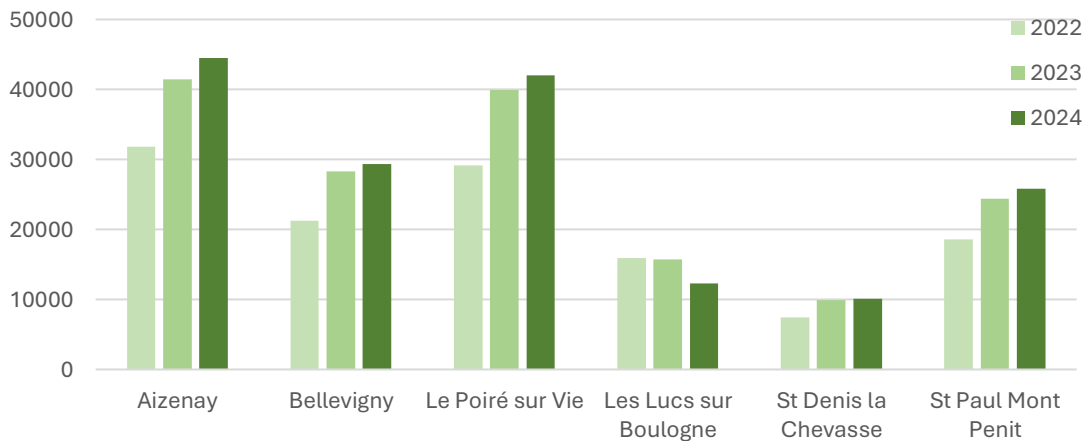
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay	13h30-17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30- 17h30		9h-12h 13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30- 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30- 17h30		13h30- 17h30		13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30- 17h30		13h30- 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30- 17h30	13h30- 17h30	9h-12h 13h30-17h30		9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

En 2024, les plages ont été modifiées sur certaines déchèteries :

- Une ouverture supplémentaire le lundi après-midi pour la déchèterie d'Aizenay
- Une ouverture supplémentaire le vendredi matin pour les déchèteries de Bellevigny, le Poiré-sur-Vie et Aizenay
-

d. La fréquentation



Le contrôle d'accès en déchèterie est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022. Les usagers (particuliers et professionnels) doivent présenter leur badge pour y accéder.

Les apports en déchèterie ont légèrement augmenté sur l'ensemble des déchèteries à l'exception de la déchèterie des Lucs-sur-Boulogne. En effet, ce site a été fermé de janvier à mars en raison de vandalismes à répétition.



En 2024, sur les 163 984 passages en déchèterie, la répartition des apports est la suivante :

- 27% sur Aizenay
- 18% sur Bellevigny
- 26% sur Le Poiré-sur-Vie
- 7% sur les Lucs-sur-Boulogne
- 6% sur Saint-Denis-la-Chevasse
- 16% sur Saint-Paul-Mont-Penit

e. Evolution du parc de déchèteries

Un programme de rénovation et de restructuration de l'offre de déchèteries sur le territoire a été mis en place pour améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Ce programme prévoit :

- La création d'une nouvelle déchèterie à Aizenay en remplacement de l'actuelle sur la commune,
- La réhabilitation de la déchèterie du Poiré sur Vie,
- La mise en place de la vidéosurveillance sur la déchèterie de St Paul Mont Penit,
- La construction d'une nouvelle déchèterie en zone Est du territoire, en remplacement des déchèteries de Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne et St Denis la Chevasse.

Déchèterie d'Aizenay

Ce projet a démarré avec la construction d'une nouvelle déchèterie sur Aizenay qui a ouvert le 1^{er} avril 2024. Elle répond à plusieurs objectifs :

- Assurer la conformité réglementaire du site afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers
- Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur
- Accueillir toutes les nouvelles filières de tri pour améliorer le recyclage des déchets, leur réemploi et diminuer les tonnages de déchets ultimes.



C'est la seule déchèterie vendéenne qui intègre les nouvelles filières REP pour les articles de sport et de loisirs (ASL), de bricolage, et de jardinage thermique (ABJ th) avant une généralisation à l'ensemble des déchèteries du département.

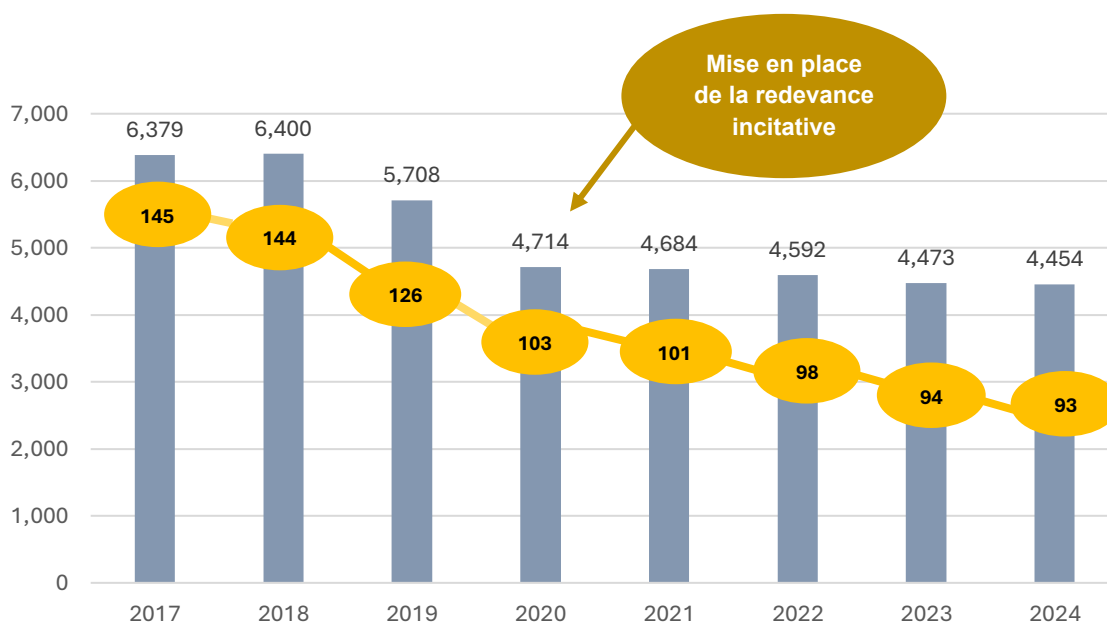
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

1. Les données générales

En 2024, 25 107 tonnes de déchets ménagers ont été collectées représentant **523 kg/hab.** contre 495 kg/hab. en 2023 soit une hausse de 28 kg/hab.



2. Les ordures ménagères (en tonnes et en kg/hab/an)



Evolution des tonnages d'ordures ménagères

En 2024

- 92.9 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant
- 4 306 tonnes collectées en porte à porte
- 148 tonnes collectés en apport volontaire

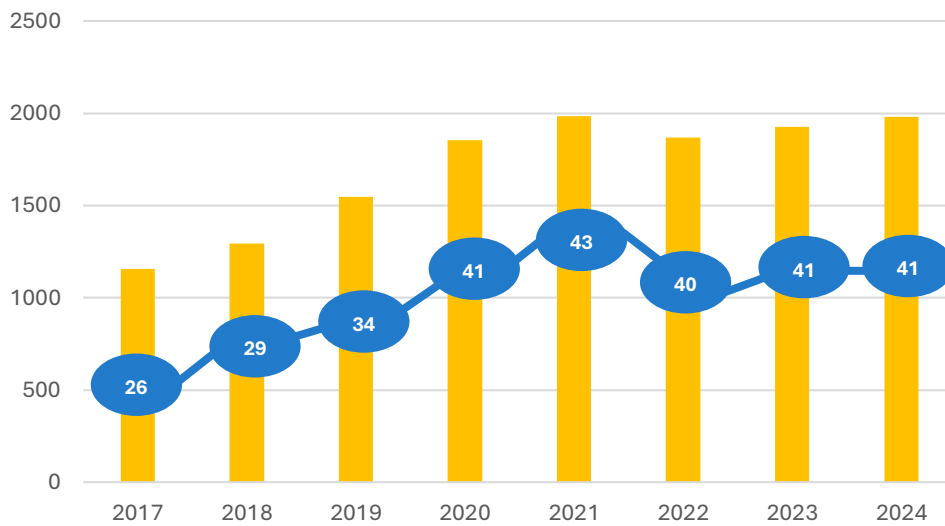
3. La collecte sélective

Les déchets concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- ✓ Les emballages avec l'extension des consignes de tri
- ✓ Les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre
- ✓ Le papier

En 2024, **5 047 tonnes** ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

a. Les emballages

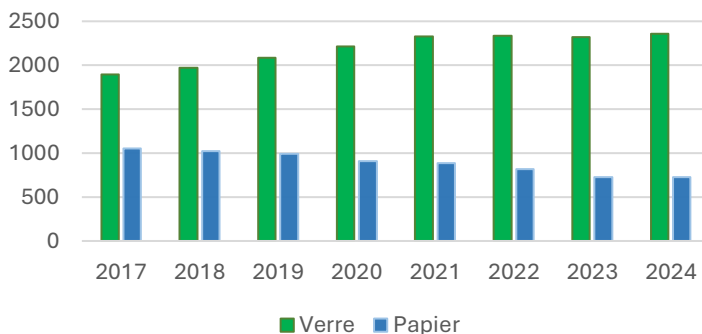


Evolution des tonnages d'emballages

En 2024

- 41.3 kg d'emballages par habitant
- 1 982 tonnes collectées
- taux de refus : 20.1%

b. Le papier et le verre



En 2024

Verre

- 2 362 tonnes collectées
- 49.2 kg par habitant

Papier :

- 724 tonnes collectées
- 15.1 kg par habitant

4. La collecte en déchèterie

c. Bilan des tonnages 2024

	2023		2024		Evolution	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an		
DECHETS ELIMINES	2012,9	42,4	1678,1	35,0	-16,6%	↘
<i>Tout venant</i>	1900	40,1	1549	32,3	-18,5%	↘
<i>Déchets dangereux et amiante</i>	113	2,4	129	3	13,9%	↗
DECHETS VALORISES	11998,1	253,0	13948,5	290,8	16,3%	↗
<i>Bois</i>	739	15,6	1668	34,8	125,6%	↗
<i>Carton</i>	639	13,5	668	13,9	4,5%	↗
<i>Mobilier</i>	1360	28,7	914	19,1	-32,8%	↘
<i>Déchets végétaux + souches</i>	4632	97,7	5497	114,6	18,7%	↗
<i>Déchets électriques et électroniques</i>	437	9,2	466	9,7	6,6%	↗
<i>Ferraille</i>	490	10,3	606	12,6	23,6%	↗
<i>Gravats</i>	3425	72,2	3632	75,7	6,0%	↗
<i>Plaques de plâtre</i>	107	2,3	138	2,9	28,6%	↗
<i>Plastiques rigides</i>	112	2,4	249	5,2	122,1%	↗
<i>Plastiques souples</i>	10	0,2	18	0,4	83,5%	↗
<i>Polystyrène</i>	13	0,3	13	0,3	2,4%	→
<i>Déchets dangereux (batteries + huiles)</i>	33	0,7	41	0,9	22,2%	↗
<i>Souches</i>			30	0,6		
<i>Articles de sport et de loisir</i>			6	0,1		
<i>Articles de Bricolage et Jardin thermiques</i>			2	0,0		
TOTAL Déchèterie	14011	295,4	15627	325,8	11,5%	↗

la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment) a été mise en œuvre à l'échelle du département à partir du 1^{er} juin 2024.

Sur le territoire de Vie Boulogne, cela a permis de mettre en place les filières plaques de plâtre et plastiques rigides sur les déchèteries de Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne et St Denis la Chevasse. Ces déchets étaient déposés avant le 1^{er} juin dans la benne déchets ultimes.

Les nouvelles consignes ont également évoluées en revenant à un tri « à la matière » expliquant une forte hausse des tonnages bois et plastiques rigides et une baisse des tonnages de la filière Ameublement.

Deux nouvelles filières, à titre expérimental, ont vu le jour sur la nouvelle déchèterie d'Aizenay : les articles de sport et de loisirs et les articles de bricolage et jardinage thermiques.

En 2024

- 325.8 kg/hab collectés en déchèterie
- 15 627 tonnes collectées
- 86% des déchets issus des déchèteries sont valorisés
- 14% des déchets sont éliminés

5. La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)

37 bornes destinées à la collecte des textiles, linges, chaussures usagées sont mises à disposition par le Relais Atlantique sur le territoire.

En 2024, l'association a collecté 341 tonnes de textile représentant 7.11 kg/hab (en hausse de 1.24 kg par rapport à 2023).



Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

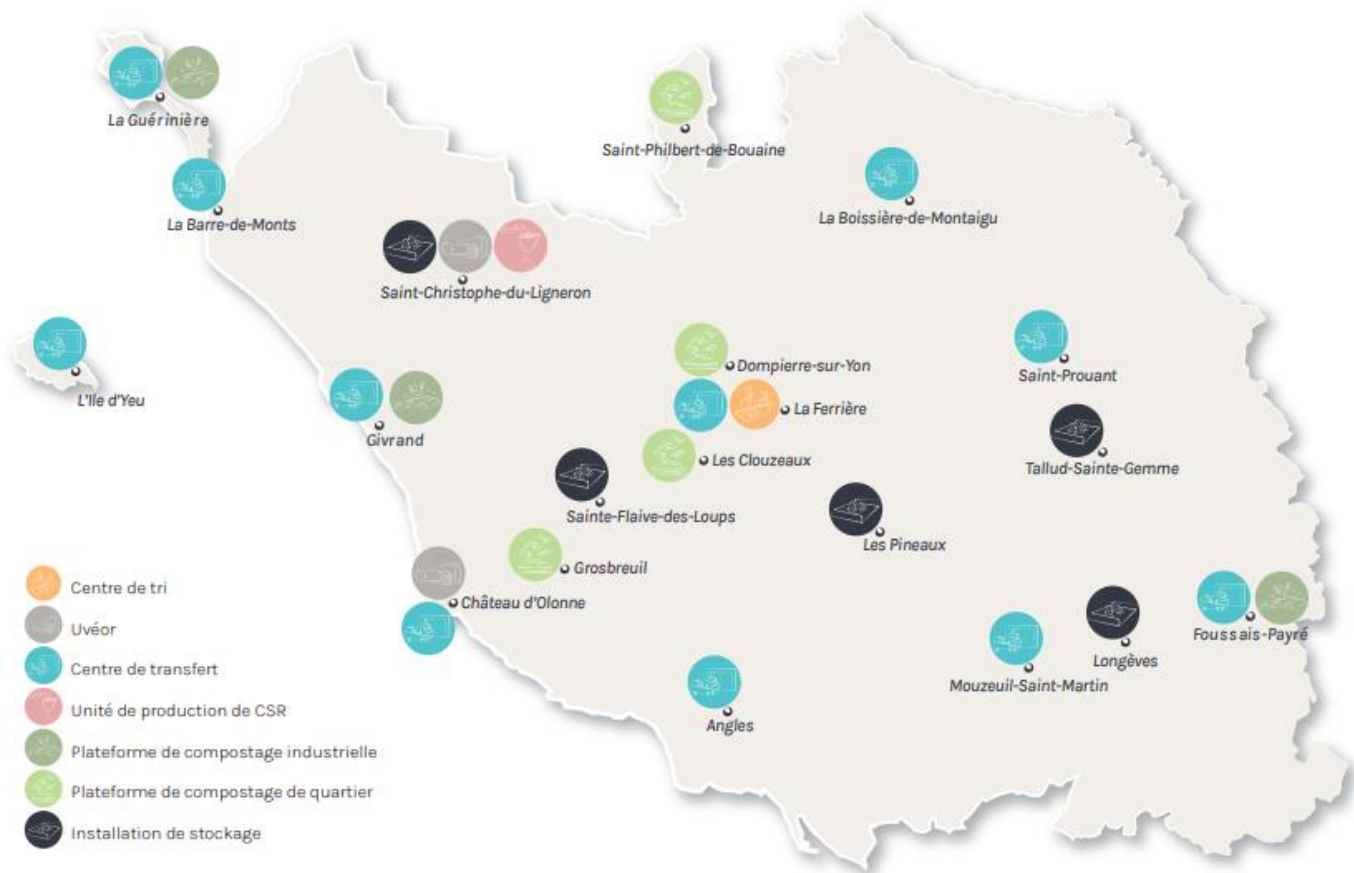
Année 2024	Tonnages CCVB	CCVB kg/hab/an	Vendée kg/hab/an	Ecart kg/hab/an
Ordures ménagères	4 454	92,4	124,4	-32
Emballages	1 982	41,2	43,9	-1,1
Verre	2 362	49,2	50,4	-2,2
Papier	724	14,8	14,3	-0,1
Déchèterie	15627	325,8	357,1	-44
Total	25 148	523	590	-79

En 2024, **25 148 tonnes de déchets ont été collectées** sur le territoire de Vie et Boulogne soit en moyenne 523 kg/hab/an.

En comparaison aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 39 kg/hab.**

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement



- **Ordures ménagères**

Les ordures ménagères sont traitées sur le site UVEOR (Unité énergétique de valorisation des ordures résiduelles) situé à St-Christophe-du-Ligneron.

- **Collecte sélective**

Les emballages sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à la Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, carton, acier, aluminium...) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage réparties en France et en Europe.

Le papier et le verre sont stockés à Vendée Tri pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage.

2. Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte-Flaive-des-Loups)

	2010	...	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'enfouissement	14%	...	9%	9%	8%	8%	6%
Tonnage enfouis (en tonnes)	2778	...	2076	2212	1982	1900	1549
Indice de réduction des quantités	Base 100	...	-25%	-20%	-29%	-32%	-44%

Objectif de la loi Transition énergétique :

- Réduction de 30% de l'enfouissement en 2020, par rapport à 2010
- Réduction de 50% de l'enfouissement en 2025, par rapport à 2010

PARTIE II : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	6 déchèteries En régie
Collecte	Porte à porte Prestataire : Véolia	Porte à porte Prestataire : Véolia	Apport volontaire 124 PAV Prestataire : Véolia	Apport volontaire 171 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis
Traitement	UVEOR Trivalandes géré par Trivalis	Vendée Tri à la Ferrière géré par Trivalis	Valorisation par recyclage	Valorisation par recyclage	Divers traitements gérés par Trivalis

2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataires	Nature de la prestation	Durée	Montant de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	5 ans reconductible 2 fois	Sans maximum et maximum	31/12/2025
Acemus - Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	3 ans	250 000 € HT	26/04/2025
Socoplast	Fourniture de sacs jaunes	3 ans	Maxi : 200 000€ HT	21/12/2024
PTL	Fourniture de sacs jaunes numérotés	4 ans	Maxi : 800 000€ HT	17/03/2027
ESE	Fourniture des bacs roulants et puces RFID	4 ans	Maxi : 200 000€ HT	22/03/2026
SULO	Fourniture de colonnes enterrées	3 ans	Maxi : 200 000€ HT	8/03/2026
TRADIM	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	5 ans	22 600 HT	09/09/2029

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES 4 722 755 €	RECETTES 5 270 795 €	
<u>Opérations réelles :</u>			
Chapitre 011 : <i>Charges à caractère général</i>	1 823 076 €	Chapitre 002 : <i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	439 484 €
Chapitre 012 : <i>Charges de personnel</i>	800 212 €	Chapitre 70 : <i>Prestations de service (redevance incitative)</i>	4 490 862 €
Chapitre 65 : <i>Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeus)</i>	1 795 128 €	Chapitre 75 : <i>Autres produits de gestion courante</i>	149 019 €
Chapitre 66 : <i>Charges financières</i>	6 441 €		
Chapitre 67 : <i>Charges exceptionnelles (annulation de titres)</i>	12 680 €	Chapitre 77 : <i>Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)</i>	159 720 €
<u>Opérations d'ordre :</u>			
Chapitre 042 : <i>Amortissements des biens acquis</i>	285 218 €	Chapitre 042 : <i>Amortissements des subventions reçus</i>	31 710 €
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES 1 689 486 €	RECETTES 1 969 271 €	
<u>Opérations réelles :</u>			
Chapitre 016 : <i>Emprunts</i>	20 000 €	Chapitre 001 : <i>Excédent antérieur reporté</i>	239 612 €
Chapitre 020 : <i>Immobilisations incorporelles</i>	14 596 €	Chapitre 10 : <i>FCTVA</i>	346 150 €
Chapitre 021 : <i>Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains...)</i>	269 372 €	Chapitre 13 : <i>Subventions d'investissement</i>	245 754 €
Chapitre 023 : <i>Construction</i>	1 351 272 €	Chapitre 16 : <i>Emprunts</i>	850 000 €
<u>Opérations d'ordre :</u>			
Chapitre 040 : <i>Amortissements des subventions reçues</i>	31 710 €	Chapitre 040 : <i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	285 218 €
Chapitre 041 : <i>Construction</i>	2 536 €	Chapitre 041 : <i>Opérations patrimoniales</i>	2 536 €

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et valorisation des déchets, accompagné par l'Ademe et un cabinet d'études et conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour se rapprocher au mieux du coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Charges HT 2024	€ HT	€/habitant HT
Charges de structure	213 909	4.60
Charges de communication	38 312	0.80
Charges techniques	5 347 930	115.50
<i>Prévention</i>	57 672	1.20
<i>Précollecte et collecte</i>	2 500 208	54
<i>Transfert et transport</i>	897 025	19.40
<i>Traitement</i>	1 893 075	40.90
TOTAL des charges	5 600 151	120.90
Produits 2024	€ HT	€/habitant HT
Produits industriels (vente matériaux ...)	401 591	8.70
Soutien des éco organismes	1 061 235	22.90
Aides	45 822	1.00
TOTAL des produits	1 508 648	32.60
Coût aidé HT	3 880 734	88.30
Financement du service	€	€/habitant
Contributions usagers	4 357 417	94
Contributions professionnels	19 594	0.40
TOTAL du financement	4 377 011	94.40

3. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance Incitative. Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les tarifs de la redevance incitative sont présentés ci-dessous :

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7 ^{ème} levée
120 litres	175 €	5 €
180 litres	259 €	6 €
240 litres	343 €	7.50 €
340 litres	489 €	10.50 €
660 litres	664 €	12 €

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16 ^{ème} levée
80 litres	175 €	2.00 €

Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2.00 €